

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Myard

ARTICLE 32

Dans l'alinéa 3 de cet article, supprimer le mot :

« européennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel, les résolutions sont votées par les assemblées sur des textes européens.